



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
SAÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Territoires de la  
Haute-Saône**

Service Urbanisme Habitat et Constructions  
Cellule Planification  
Affaire suivie par : Nicole MAIREY  
Tél : 03 63 37 92 87  
mél : [nicole.mairey@haute-saone.gouv.fr](mailto:nicole.mairey@haute-saone.gouv.fr)

Vesoul, le **08 AVR. 2025**

Monsieur le Maire,

Vous avez transmis votre projet d'élaboration du plan local d'urbanisme arrêté le 5 novembre 2024, afin qu'il soit soumis à l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

La commission s'est réunie vendredi 10 janvier 2025 pour examiner ce projet que vous avez présenté.

- **un avis favorable est donné au titre de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers** (L.153-16 du Code de l'urbanisme), **sous réserve** d'exclure les zones humides de la zone UX et que la zone 1AU soit reconfigurée afin de maintenir un accès aux différents îlots agricoles depuis la rue Victor Hugo.

- **un avis favorable à l'unanimité est donné en matière de création de STECAL** (L.151-13 du Code de l'urbanisme), **sous réserve** de préciser la surface constructible et préciser qu'il ne peut y avoir qu'un seul logement (existant) sur ce secteur.

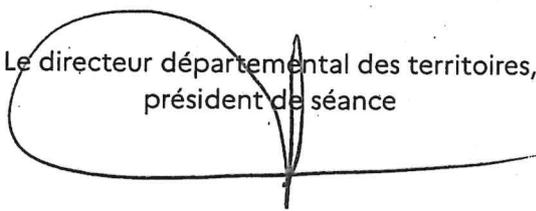
- **un avis favorable est donné à l'unanimité en matière d'extensions et annexes des maisons d'habitation situées en zones agricoles** (L.151-12 du Code de l'urbanisme). Il sera nécessaire de mettre en cohérence le règlement concernant les extensions en zone A.

M. Jacques DESHAYES  
Maire de Saint-Sauveur  
2 rue du Maréchal Lyautey  
70300 SAINT-SAUVEUR

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Saône  
24, boulevard des Alliés – CS 50389  
70014 Vesoul Cedex  
Tél : 03 63 37 92 00 – mél : [ddt@haute-saone.gouv.fr](mailto:ddt@haute-saone.gouv.fr)  
Site internet : <http://www.haute-saone.gouv.fr>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le directeur départemental des territoires,  
président de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a vertical stroke on the right that extends downwards, crossing a horizontal line.

Didier CHAPUIS